



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Projet No 11/2015-2

16 février 2015

Blessures par objets tranchants dans les secteurs hospitalier et sanitaire

Résumé du projet

Projet de règlement grand-ducal relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et dans le secteur sanitaire

..... Procedure consultative

1. Domaine d'intervention du projet

- Sécurité et santé des travailleurs sur le lieu du travail (directive 89/391/CEE) et prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail (directive 89/655/CEE)

2. Objet du projet

- Transposition en droit national de la directive 20010/32/UE du Conseil du 10 mai 2010 portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire conclu par l'HOSPEEM et la FSESP.

3. Explications du projet

- Le 17 juillet 2009, les partenaires sociaux européens ont signé le texte d'un accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire.
- L'objectif de la directive consiste à assurer une sécurité maximale sur le lieu de travail par la prévention des blessures qui peuvent être occasionnées aux travailleurs par des objets tranchants à usage médical et par la protection des travailleurs exposés dans le secteur hospitalier et sanitaire (principe de subsidiarité).
- La directive portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire est transposée selon le principe « la directive, rien que la directive ».